

HBP

SARL au capital de 5.501.090 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN
574, rue Felix Trombe
Tecnosud
815 222 922 RCS PERPIGNAN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE**DU 30 JUIN 2025 ET RESOLUTION VOTEE****1°) Proposition d'affectation du résultat (Bénéfice de 901.804 Euros.)**

- à concurrence de	45.091 €.
au compte de la Réserve Légale	
- à concurrence de	500.000 €.
Pour distribution aux associés à titre de dividendes	
- le solde, soit	356.713 €.
au compte Autres Réserves	

2°) Résolution votée**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, décide d'affecter la somme de 901.804 Euros, montant du bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, de la manière suivante :

- à concurrence de	45.091 €.
au compte de la Réserve Légale	
- à concurrence de	500.000 €.
Pour distribution aux associés à titre de dividendes	
- le solde, soit	356.713 €.
au compte Autres Réserves	

Le montant du dividende qui sera effectivement payé par la Société par virement à compter de ce jour fera l'objet pour les associés personnes physiques d'une retenue à la source au titre des prélèvements sociaux, ainsi que d'un prélèvement à la source au titre de l'impôt sur le revenu en fonction du dispositif fiscal applicable à la date de mise en paiement.

Au titre des trois exercices précédents, il a été distribué un dividende global :

Exercice clos	Dividendes	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31/12/2021	357.143 Euros	357.143 Euros	/
31/12/2022	357.143 Euros	357.143 Euros	/
31/12/2023	500.000 Euros	500.000 Euros	/

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour copie conforme,
L'un des co-gérants,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive flourish.

Désignation de l'entreprise : HBP Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 574 RUE FELIX TROMBE 66100 PERPIGNAN Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 81522292200032 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1	
				31/12/2024		31/12/2023	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 024	AG	1 221	1 803	2 811
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	294 691	AU	91 084	203 607	188 720
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	7 967 130	CV		7 967 130	7 253 530
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	111 495	BE		111 495	111 495
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	1 300 000	BI		1 300 000	1 300 000	
TOTAL (II)	BJ	9 676 340	BK	92 304	9 584 035	8 856 555	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	234 952	BY		234 952	196 147
	Autres créances (3)	BZ	4 693 875	CA		4 693 875	5 366 692
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	1 666 957	CG		1 666 957	1 209 142
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	32 192	CI		32 192	4 059
	TOTAL (III)	CJ	6 627 975	CK		6 627 975	6 776 040
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	16 304 315	IA	92 304	16 212 010	15 632 595	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Cédex Quantin

* Dans les conditions mentionnées conformément à l'article 220 A du Code de Commerce dans la notice n° 2023

Dossier N° 016001 en Euros. Edité le 29/04/2025 à 10:37 SSEC LAFONT

Désignation de l'entreprise : HBP

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...5.0.1....0.9.0.....)	DA	5 501 090	5 501 090
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	122 169	81 169
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	587 721	328 075
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	901 804	800 646
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 112 784	6 710 980
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 971 553	3 673 530
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 964 155	4 933 026
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	77 071	59 061
	Dettes fiscales et sociales	DY	84 043	69 660
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 406	186 338
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	9 099 227	8 921 615	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 212 010	15 632 595	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 809 474	5 950 102
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	39	891	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>HBP</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD	FE	FF		
			FG	1 375 322	FH	1 270 060	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 375 322	FK	FL	1 270 060	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	10 180	14 326	
	Autres produits (1) (11)			FQ	21	34	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 385 522	1 284 419
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	354 436	371 468	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	34 972	30 989	
	Salaires et traitements*			FY	620 740	618 670	
	Charges sociales (10)			FZ	238 528	205 695	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	37 987	22 090	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	12	1 022	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 286 674	1 249 933
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	98 848	34 486
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	870 000	800 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	179 274	198 053	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	1 049 274	998 053	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	226 970	228 218	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	226 970	228 218	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	822 304	769 835	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	921 152	804 321	

Cegid-Quadrin

Désignation de l'entreprise : HBP		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	232	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 079	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	232 6 079	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(232) 4 921	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	19 116 8 596	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 434 796 2 293 472	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 532 993 1 492 826	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	901 804 800 646	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	10 151 13 344
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	10 180 14 326	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	72 394 60 203
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	25 693	obligatoires	
	A8		dont cotisations Madelin	
	A9	46 701	A7	25 693
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HIS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
			Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
AMENDE			232	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	4
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Composition du capital social	5
Evaluation des immobilisations corporelles	5
Evaluation des amortissements	5
Disponibilités en Euros	5
Charges à payer	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	6
Montant des engagements financiers	7
Engagement en matière de pensions et retraites	8
Liste des filiales et participations	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 16 212 010.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 375 321.58 Euros et dégageant un bénéfice de 901 803.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations générales complémentaires**INTEGRATION FISCALE**

La société HBP a conclu le 20 janvier 2016 une convention d'intégration fiscale avec la société JB OPTIC et la société OPTIQUE ROUBAUD. Cette convention qui est rentrée en vigueur au 1er janvier 2016, a été signée dans le cadre de l'option prise par la société HBP, pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du code général des impôts. Cette option a été conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction de cinq ans en cinq ans. Une convention conclue le 01 janvier 2018 intègre la société SPORTS ASSO 4. Une nouvelle convention a été conclue le 26 avril 2022 dont le périmètre d'intégration a été élargi à la société ASR et à la société START BEAUTY à compter du 01 janvier 2022. En date du 28 avril 2023, une nouvelle convention a élargi ce périmètre d'intégration à la société S2S à compter du 01 janvier 2023. En date du 30 avril 2024, une nouvelle convention élargit le périmètre d'intégration à la société START FOOD à compter du 01/01/2024.

La contribution des filles à la dette de l'impôt sur les sociétés supportée par la société HBP est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont chaque fille aurait été redevable, si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 024		
Installations générales agencements aménagements divers	106 338		3 601
Matériel de transport	93 285		45 830
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	43 201		2 436
TOTAL	242 824		51 867
Autres participations	7 253 530		713 600
Autres titres immobilisés	111 495		
Prêts, autres immobilisations financières	1 300 000		
TOTAL	8 665 025		713 600
TOTAL GENERAL	8 910 872		765 467

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 024	3 024
Installations générales agencements aménagements divers			109 939	109 939
Matériel de transport			139 115	139 115
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			45 637	45 637
TOTAL			294 691	294 691
Autres participations			7 967 130	7 967 130
Autres titres immobilisés			111 495	111 495
Prêts, autres immobilisations financières			1 300 000	1 300 000
TOTAL			9 378 625	9 378 625
TOTAL GENERAL			9 676 339	9 676 339

Au cours de l'exercice, la société HBP a souscrit au capital social des sociétés suivantes

- SCI BLP 2025
- SAS TEAM UP TALENTS
- SAS START SPORTS

La société HBP détient les participations suivantes :

- 2500 actions de la SAS JB OPTIC soit 100% de détention
- 100 actions de la SAS 2JF OPTIC AUDIO soit 100% de détention
- 7500 actions de la SAS SPORTS ASSO 4 soit 100% de détention
- 200 actions de la SAS AK66 soit 100% de détention
- 10 actions de la SAS KA34 soit 1% de détention
- 100 actions de la SAS SIB66 soit 100% de détention
- 100 actions de la SAS START FORM soit 100% de détention
- 100 actions de la SAS START RECRUT soit 100% de détention
- 300 actions de la SAS START BEAUTY soit 100% de détention
- 200 parts sociales de la SCI BP 2021 soit 20% de détention
- 1000 actions de la SAS ASR soit 100% de détention
- 100 actions de la SAS S2S soit 100% de détention
- 2000 actions de la SAS START LUX soit 100% de détention
- 10000 actions de la SAS START FOOD soit 100% de détention
- 1000 actions de la SAS START UNION soit 100% de détention
- 1000 actions de la SAS START DISTRIB soit 100% de détention
- 1000 actions de la SAS START SERVICES soit 100% de détention
- 1000 actions de la SAS JSP OPTIC AUDIO soit 100% de détention
- 92959 actions de la SAS FTA soit 7.89 % de détention
- 600 parts sociales de la SCI BLP 2025 soit 60% de détention
- 300 actions de la SAS START SPORTS soit 60% de détention
- 1000 actions de la SAS TEAM UP TALENTS soit 100 % de détention

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		213	1 008		1 221
Installations générales agencements aménagements divers		22 143	7 747		29 890
Matériel de transport		5 009	21 520		26 529
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		26 952	7 712		34 665
TOTAL		54 104	36 979		91 083
TOTAL GENERAL		54 317	37 987		92 304
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		1 008			
Instal.générales agenc.aménag.divers		7 747			
Matériel de transport		21 520			
Matériel de bureau informatique mobilier		7 712			
TOTAL		36 979			
TOTAL GENERAL		37 987			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 300 000	0	1 300 000
Autres créances clients	234 952	234 952	
Impôts sur les bénéfices	42 728	42 728	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 065	6 065	
Groupe et associés	4 645 027	4 645 027	
Débiteurs divers	55	55	
Charges constatées d'avance	32 192	32 192	
TOTAL	6 261 018	4 961 018	1 300 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 971 553	681 800	2 256 606	33 147
Emprunts et dettes financières divers	1 761	1 761		
Fournisseurs et comptes rattachés	77 071	77 071		
Personnel et comptes rattachés	16 103	16 103		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 026	32 026		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 431	34 431		
Autres impôts taxes et assimilés	1 483	1 483		
Groupe et associés	5 962 394	5 962 394		
Autres dettes	2 406	2 406		
TOTAL	9 099 227	6 809 474	2 256 606	33 147
Emprunts remboursés en cours d'exercice	701 125			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	550 109			550 109

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le niveau de décomposition des actifs, tel qu'il ressort de nos fichiers, ne fait pas apparaître de différence avec le niveau préconisé par la réglementation.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 40 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 761
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 722
Dettes fiscales et sociales	23 924
Autres dettes	2 406
Total	51 812

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	9
Total	14

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9200 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 044 839
Total	1 044 839

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 28/11/2017
 Montant initial de cette garantie : 410 000
 Montant restant dû en capital : 30 844
 Date de fin d'échéance de la garantie : 05/07/2025
 Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE: M.BORONAD 150 K€ ET
 : PERUCHO 70K€ -DELEGATION DE CREANCE 200K€ ASS-VIE

Emprunt du : 25/06/2021
 Montant initial de cette garantie : 1 300 000
 Montant restant dû en capital : 659 097
 Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
 Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE M.BORONAD ET CAUTION
 : FONDS EUROPEEN INVESTISSEMENT A HAUTEUR 1040000 €

Emprunt du : 25/06/2021
 Montant initial de cette garantie : 700 000
 Montant restant dû en capital : 354 898
 Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
 Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE DE M.BORONAD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagements financiers**Engagements donnés**

Avals et cautions	6 233 000
Total (1)	6 233 000
(1) Dont concernant les filiales	3 025 000
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	3 208 000

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 300 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 600 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale START DISTRIB d'un montant de 350000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale JSP OPTIC AUDIO d'un montant de 500000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale START FOOD d'un montant de 150000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale 2 JF OPTIC AUDIO d'un montant de 300 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale 2 JF OPTIC AUDIO d'un montant de 290 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale SPORT ASSO 4 d'un montant de 250 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par la SCI BP2021 d'un montant de 3 208 000 euros

Caution personnelle et solidaire de la société HBP pour la souscription auprès de la Société ESPACE CATALAN d'un bail commercial. L'engagement de caution personnelle et solidaire est pour le remboursement ou le paiement de toutes sommes qui sont ou seraient dues par le preneur, la Société JSP OPTIC AUDIO, au titre des loyers, taxes, indemnité d'occupation, charges et en raison de l'exécution des clauses dudit bail ainsi que des accessoires et ce pour un montant correspondant à TROIS (3) ans de loyers et de charges, soit DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (247.500 €) en principal et pour la durée du bail et des deux premiers renouvellements et prorogations.

Caution personnelle et solidaire de la société HBP pour le bail commercial contracté par sa filiale START SPORTS auprès de la Société LUCAS. L'engagement de caution personnelle et solidaire pour le remboursement ou le paiement de toutes sommes qui sont ou seraient dues par la société START SPORTS, au titre des loyers, taxes, indemnité d'occupation, charges et en raison de l'exécution des clauses dudit bail ainsi que des accessoires et ce pour un montant de TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37500 €) EUROS.

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite, compte tenu de l'âge moyen du personnel et de l'effectif ne sont pas considérés comme significatifs au 31/12/2024.

HBP



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



Institut Fiduciaire d'Expertise Comptable (IFEC)

SA au capital de 100 000 €
RCS Nanterre : 622 022 424
APE 6920 Z – N° TVA FR 05 622 022 424

Boulogne-Billancourt 92100

📍 Siège social :
82 bis, rue de Paris
☎ 01 55 60 10 11
✉ paris@ifec.eu

Montpellier 34000

📍 Immeuble Synergie
770, rue Alfred Nobel
☎ 04 67 22 76 00
✉ ifec@ifec.eu

www.ifec.eu

F Fédération
C I des Cabinets
Intermédiaires





RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS





HBP

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 5.501.090 EUROS
SIEGE SOCIAL : 574 RUE FELIX TROMBE
TECNOSUD
66100 PERPIGNAN
R.C.S. PERPIGNAN : 815 222 922

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'Assemblée générale de la société HBP,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **HBP** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux titres de participation qui représentent l'essentiel des valeurs d'actif. Nous nous sommes assurés que les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 Décembre 2024, étaient correctement retranscrits dans les comptes.

Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par votre société pour estimer la valeur d'inventaire des titres détenus des sociétés.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montpellier, le 14 Juin 2025.

Le Commissaire aux comptes,

INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
Jean-Michel TRIAL



Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- » il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- » il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- » il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- » il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- » il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMPTES ANNUELS



Désignation de l'entreprise : HBP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 574 RUE FELIX TROMBE		66100 PERPIGNAN						
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant <input type="checkbox"/>						
Numéro SIRET* 8 1 5 2 2 2 9 2 2 0 0 0 3 2								
		Exercice N clos le 31 12 20 24		N-1 31 12 20 23				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
		Net 3		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)	AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 024	1 221	1 803	2 811	
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	294 691	91 084	203 607	188 720	
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	7 967 130		7 967 130	7 253 530	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE	111 495		111 495	111 495	
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 300 000		1 300 000	1 300 000		
TOTAL (II)	BJ	BK	9 676 340	92 304	9 584 035	8 856 555		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	234 952		234 952	196 147
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 693 875		4 693 875	5 366 692
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités	CF	CG	1 666 957		1 666 957	1 209 142		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	32 192		32 192	4 059	
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 627 975		6 627 975	6 776 040	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	16 304 315	92 304	16 212 010	15 632 595		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ceptit Quaest

Désignation de l'entreprise : HBP

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.....5.0.1.....0.9.0.....)	DA	5 501 090	5 501 090
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	122 169	81 169
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG	587 721	328 075
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	901 804	800 646
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 112 784	6 710 980
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 971 553	3 673 530
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	5 964 155	4 933 026
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	77 071	59 061
	Dettes fiscales et sociales	DY	84 043	69 660
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 406	186 338
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	9 099 227	8 921 615	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 212 010	15 632 595	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 809 474	5 950 102	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	39	891	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>HBP</u>		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	1 375 322	FH		FI	1 375 322
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 375 322	FK		FL	1 375 322	1 270 060
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	10 180	14 326	
	Autres produits (1) (11)					FQ	21	34	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 385 522	1 284 419
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	354 436	371 468	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 972	30 989	
	Salaires et traitements*					FY	620 740	618 670	
	Charges sociales (10)					FZ	238 528	205 695	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	} Sur immo. {					GA	37 987	22 090
							GB		
							GC		
							GD		
	Autres charges (12)					GE	12	1 022	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 286 674	1 249 933	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	98 848	34 486	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	870 000	800 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	179 274	198 053	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1 049 274	998 053	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	226 970	228 218	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	226 970	228 218	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	822 304	769 835	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	921 152	804 321	

Désignation de l'entreprise :		HBP		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			11 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			11 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	232			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			6 079	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	232		6 079	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(232)		4 921	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	19 116		8 596	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 434 796		2 293 472	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 532 993		1 492 826	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	901 804		800 646	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	10 151		13 344
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	10 180		14 326	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	72 394		60 203	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 25 693 obligatoires A9 46 701	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	Dont cotisations Madelin A7 25 693					
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
	AMENDE		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
			232			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 16 212 010.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 375 321.58 Euros et dégagant un bénéfice de 901 803.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations générales complémentaires

INTEGRATION FISCALE

La société HBP a conclu le 20 janvier 2016 une convention d'intégration fiscale avec la société JB OPTIC et la société OPTIQUE ROUBAUD. Cette convention qui est rentrée en vigueur au 1er janvier 2016, a été signée dans le cadre de l'option prise par la société HBP, pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du code général des impôts. Cette option a été conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction de cinq ans en cinq ans. Une convention conclue le 01 janvier 2018 intègre la société SPORTS ASSO 4. Une nouvelle convention a été conclue le 26 avril 2022 dont le périmètre d'intégration a été élargi à la société ASR et à la société START BEAUTY à compter du 01 janvier 2022. En date du 28 avril 2023, une nouvelle convention a élargi ce périmètre d'intégration à la société S2S à compter du 01 janvier 2023. En date du 30 avril 2024, une nouvelle convention élargit le périmètre d'intégration à la société START FOOD à compter du 01/01/2024.

La contribution des filles à la dette de l'impôt sur les sociétés supportée par la société HBP est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont chaque fille aurait été redevable, si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 024		
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements divers	106 338		3 601
Matériel de transport	93 285		45 830
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	43 201		2 436
TOTAL	242 824		51 867
Autres participations	7 253 530		713 600
Autres titres immobilisés	111 495		
Prêts, autres immobilisations financières	1 300 000		
TOTAL	8 665 025		713 600
TOTAL GENERAL	8 910 872		765 467

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 024	3 024
Installations générales agencements aménagements divers			109 939	109 939
Matériel de transport			139 115	139 115
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			45 637	45 637
TOTAL			294 691	294 691
Autres participations			7 967 130	7 967 130
Autres titres immobilisés			111 495	111 495
Prêts, autres immobilisations financières			1 300 000	1 300 000
TOTAL			9 378 625	9 378 625
TOTAL GENERAL			9 676 339	9 676 339

Au cours de l'exercice, la société HBP a souscrit au capital social des sociétés suivantes

- SCI BLP 2025
- SAS TEAM UP TALENTS
- SAS START SPORTS

La société HBP détient les participations suivantes :

- 2500 actions de la SAS JB OPTIC soit 100% de détention
- 100 actions de la SAS 2JF OPTIC AUDIO soit 100% de détention
- 7500 actions de la SAS SPORTS ASSO 4 soit 100% de détention
- 200 actions de la SAS AK66 soit 100% de détention
- 10 actions de la SAS KA34 soit 1% de détention
- 100 actions de la SAS SIB66 soit 100% de détention
- 100 actions de la SAS START FORM soit 100% de détention
- 100 actions de la SAS START RECRUT soit 100% de détention
- 300 actions de la SAS START BEAUTY soit 100% de détention
- 200 parts sociales de la SCI BP 2021 soit 20% de détention
- 1000 actions de la SAS ASR soit 100% de détention
- 100 actions de la SAS S2S soit 100% de détention
- 2000 actions de la SAS START LUX soit 100% de détention
- 10000 actions de la SAS START FOOD soit 100% de détention
- 1000 actions de la SAS START UNION soit 100% de détention
- 1000 actions de la SAS START DISTRIB soit 100% de détention
- 1000 actions de la SAS START SERVICES soit 100% de détention
- 1000 actions de la SAS JSP OPTIC AUDIO soit 100% de détention
- 92959 actions de la SAS FTA soit 7.89 % de détention
- 600 parts sociales de la SCI BLP 2025 soit 60% de détention
- 300 actions de la SAS START SPORTS soit 60% de détention
- 1000 actions de la SAS TEAM UP TALENTS soit 100 % de détention

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		213	1 008		1 221
Installations générales agencements aménagements divers		22 143	7 747		29 890
Matériel de transport		5 009	21 520		26 529
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		26 952	7 712		34 665
TOTAL		54 104	36 979		91 083
TOTAL GENERAL		54 317	37 987		92 304
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		1 008			
Instal.générales agenc.aménag.divers		7 747			
Matériel de transport		21 520			
Matériel de bureau informatique mobilier		7 712			
TOTAL		36 979			
TOTAL GENERAL		37 987			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 300 000	0	1 300 000
Autres créances clients	234 952	234 952	
Impôts sur les bénéfices	42 728	42 728	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 065	6 065	
Groupe et associés	4 645 027	4 645 027	
Débiteurs divers	55	55	
Charges constatées d'avance	32 192	32 192	
TOTAL	6 261 018	4 961 018	1 300 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 971 553	681 800	2 256 606	33 147
Emprunts et dettes financières divers	1 761	1 761		
Fournisseurs et comptes rattachés	77 071	77 071		
Personnel et comptes rattachés	16 103	16 103		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 026	32 026		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 431	34 431		
Autres impôts taxes et assimilés	1 483	1 483		
Groupe et associés	5 962 394	5 962 394		
Autres dettes	2 406	2 406		
TOTAL	9 099 227	6 809 474	2 256 606	33 147
Emprunts remboursés en cours d'exercice	701 125			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	550 109			550 109

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le niveau de décomposition des actifs, tel qu'il ressort de nos fichiers, ne fait pas apparaître de différence avec le niveau préconisé par la réglementation.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 40 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 761
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 722
Dettes fiscales et sociales	23 924
Autres dettes	2 406
Total	51 812

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	9
Total	14

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9200 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 044 839
Total	1 044 839

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 28/11/2017
Montant initial de cette garantie : 410 000
Montant restant dû en capital : 30 844
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/07/2025
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE: M.BORONAD 150 KE ET
: PERUCHO 70KE -DELEGATION DE CREANCE 200KE ASS-VIE

Emprunt du : 25/06/2021
Montant initial de cette garantie : 1 300 000
Montant restant dû en capital : 659 097
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE M.BORONAD ET CAUTION
: FONDS EUROPEEN INVESTISSEMENT A HAUTEUR 1040000 €

Emprunt du : 25/06/2021
Montant initial de cette garantie : 700 000
Montant restant dû en capital : 354 898
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE DE M.BORONAD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	6 233 000
Total (1)	6 233 000
(1) Dont concernant les filiales	3 025 000
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	3 208 000

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 300 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 600 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale START DISTRIB d'un montant de 350000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale JSP OPTIC AUDIO d'un montant de 500000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale START FOOD d'un montant de 150000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale 2 JF OPTIC AUDIO d'un montant de 300 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale 2 JF OPTIC AUDIO d'un montant de 290 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale SPORT ASSO 4 d'un montant de 250 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par la SCI BP2021 d'un montant de 3 208 000 euros

Caution personnelle et solidaire de la société HBP pour la souscription auprès de la Société ESPACE CATALAN d'un bail commercial. L'engagement de caution personnelle et solidaire est pour le remboursement ou le paiement de toutes sommes qui sont ou seraient dues par le preneur, la Société JSP OPTIC AUDIO, au titre des loyers, taxes, indemnité d'occupation, charges et en raison de l'exécution des clauses dudit bail ainsi que des accessoires et ce pour un montant correspondant à TROIS (3) ans de loyers et de charges, soit DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (247.500 €) en principal et pour la durée du bail et des deux premiers renouvellements et prorogations.

Caution personnelle et solidaire de la société HBP pour le bail commercial contracté par sa filiale START SPORTS auprès de la Société LUCAS. L'engagement de caution personnelle et solidaire pour le remboursement ou le paiement de toutes sommes qui sont ou seraient dues par la société START SPORTS, au titre des loyers, taxes, indemnité d'occupation, charges et en raison de l'exécution des clauses dudit bail ainsi que des accessoires et ce pour un montant de TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37500 €) EUROS.

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite, compte tenu de l'âge moyen du personnel et de l'effectif ne sont pas considérés comme significatifs au 31/12/2024.

